

Règlement de l'étape française de la Compétition européenne de statistiques ou ESC (pour European Statistics Competition), organisée par l'Insee avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale et de la Société française de Statistiques (SFdS) année scolaire 2018-2019

1. Objectifs

Les objectifs généraux de la Compétition européenne de statistiques sont les suivants :

- promouvoir la curiosité et l'intérêt des élèves pour les statistiques ;
- montrer aux élèves l'enjeu sociétal des statistiques ;
- proposer aux enseignants une approche nouvelle pour travailler sur les données officielles et valider la bonne acquisition de concepts statistiques par leurs élèves ;
- promouvoir le travail en équipe et l'esprit de collaboration.

2. Participation

L'étape française de la Compétition européenne de statistiques est ouverte aux élèves de 1^{re} et terminale de tous les lycées de France, qu'ils soient d'enseignement général et technologique ou professionnel.

Les élèves participeront en équipe de un à trois membres. Les élèves d'une même équipe doivent faire partie du même établissement.

Pour chaque équipe, un enseignant jouera le rôle de tuteur de l'équipe et supervisera leur travail.

Il n'y a pas de limite au nombre de participants ou d'équipes d'un même établissement ni au nombre d'équipes supervisées par un même tuteur.

Les élèves ne pourront pas être membre de plus d'une équipe.

3. Inscription

Les enseignants qui souhaitent participer à la Compétition européenne de statistiques avec leurs élèves doivent inscrire leur équipe en ligne sur le site dédié communiqué depuis le site insee.fr à l'ouverture du formulaire d'inscription le 6 novembre 2018.

L'inscription ne pourra être effective que si toutes les informations demandées dans le formulaire dédié seront fournies. Toute question relative à l'inscription peut être posée par courriel à l'adresse esc@insee.fr.

4. Épreuves

Les participants à l'étape française de la Compétition européenne de statistiques (année scolaire 2018-2019) seront soumis à deux épreuves éliminatoires. Seules les équipes qui auront passé les deux épreuves pourront être qualifiées comme finalistes pour l'étape européenne.

La première épreuve sera proposée via une plateforme web et consistera en trois questionnaires à choix multiples. Chaque question sera suivie de quatre réponses dont une seule sera correcte.

- **Première épreuve**

- a. Test de connaissances de base**

- L'objectif est de répondre à 10 questions de compréhension de concepts statistiques de base, d'interprétation de graphiques, de calculs basiques, de probabilités, etc.

- b. Test d'utilisation des sources de données statistiques officielles**

- L'objectif est de répondre à 10 questions sur des données statistiques variées. Pour y répondre, il sera nécessaire de naviguer sur le site internet de l'Insee, www.insee.fr et sur d'autres sites d'institutions statistiques.

- c. Test d'interprétation d'un rapport statistique**

- L'objectif est de répondre à 10 questions à caractère économique ou social dont les réponses sont à trouver dans un rapport statistique.

- **Deuxième épreuve**

Pour cette épreuve, les équipes auront à préparer un document à partir de l'exploitation d'un jeu de données sous Excel, qui sera mis à disposition par les organisateurs. Ce jeu de données sera complet et permettra l'exploration de différentes dimensions d'une même information au choix des participants.

Les travaux pour cette épreuve devront être présentés sous la forme d'un diaporama et proposés sous la forme d'un fichier **PDF** qui comprendra les parties suivantes :

- Objectifs de l'étude / analyse
- Méthode de travail : outils utilisés, techniques d'analyse de l'information, etc.
- Résultats : tableaux, graphiques, résultats de l'analyse, etc.
- Conclusions

Une diapositive sera ajoutée au début de la présentation qui précisera le nom de l'équipe, de son établissement scolaire et de son académie.

Au total, la présentation au format PDF contiendra 8 diapositives au maximum (y compris la première qui présente l'équipe). Les noms de ces fichiers PDF seront les noms exacts des équipes et devront être déposés sur la plateforme dans les délais impartis.

Le jury n'évaluera que les parties imprimables du fichier PDF. Les éléments comme les liens vers des contenus externes, des vidéos intégrées, etc. ne seront pas pris en considération comme faisant partie de la présentation et par conséquent ne seront pas évalués.

L'analyse proposée par les participants devra se limiter à la base de données fournie. Aucun travail incluant des analyses portant sur l'exploitation de bases de données différentes ou recourant à des informations complémentaires ne sera accepté.

Il n'y aura pas de restriction sur le logiciel utilisé pour exploiter la base de données.

Le jury sera particulièrement attentif à la sincérité de la production réalisée par les élèves. Sous la responsabilité du professeur encadrant, cette production devra refléter les capacités d'investigation et d'analyse propres à des élèves de lycées.

5. Modalités et critères d'évaluation

Première épreuve

Chacun des trois tests de la première épreuve sera évalué sur critères de succès ou d'échec :

- une bonne réponse apporte 1 point,
- une mauvaise réponse retire 0,33 point
- une absence de réponse n'apporte aucun point.

Le score maximum pour chacun des trois tests sera de 10 points.

Les résultats de la première épreuve seront obtenus en calculant la moyenne arithmétique, arrondie à la première décimale, des scores obtenus à chacun des trois tests, et en la multipliant par 10 de sorte que le score final soit de 100 points au maximum.

Les équipes seront classées selon ce système de notation. Les résultats aux trois tests composant la première épreuve seront calculés automatiquement. Au bout de cette première épreuve, les cent premières équipes seront qualifiées pour participer à la seconde épreuve.

Les points obtenus par chaque équipe sélectionnée lors de cette première épreuve entreront dans le calcul de la note finale à hauteur de 25 %.

Seconde épreuve

Les aspects suivants seront pris en compte pour l'évaluation du fichier PDF de la seconde épreuve :

Qualité de la forme globale de la présentation

- Ordre et clarté du contenu de chaque section
- Aspect visuel clair et attractif
- Orthographe et expression écrite correcte

Clarté et pertinence des objectifs

- Définition claire d'un objectif
- Le choix de l'objectif est argumenté : intérêt, enjeu
- Propositions d'objectifs secondaires

Qualité de l'analyse de l'information

- Adéquation de l'analyse proposée aux objectifs : motivation du choix des données étudiées pour atteindre l'objectif visé
- Pertinence du traitement de l'information (choix des indicateurs, types de graphiques et tableaux)
- Explication des résultats : les graphiques et tableaux sont commentés de manière à faire ressortir l'information clé, les graphiques sont pertinents et appuient bien la conclusion.
- Bon équilibre dans l'utilisation de tableau, de graphiques et de commentaires.

Conclusion

- Une conclusion est proposée pour chaque objectif défini
- Une conclusion générale est proposée
- La conclusion proposée est mise en perspective par rapport au champ des données mises à disposition (limites éventuelles...)

Le jury sélectionnera les cinq meilleurs travaux et les évaluera sur 100 points. Le score du devoir comptera pour 75 % de la note finale.

Note finale

La note finale des cinq équipes sera calculée selon la formule suivante :

Note finale = 0,25 x score de la 1^{ère} épreuve + 0,75 x note de la 2^{de} épreuve

L'équipe gagnante est celle qui aura obtenu la note finale la plus élevée. Les quatre autres équipes seront considérées comme finalistes.

6. Récompenses

À l'issue de la première épreuve : chaque élève membre des cent premières équipes recevra un diplôme attestant de cette réussite.

À l'issue de la seconde épreuve : chaque élève de l'équipe gagnante se verra offrir une carte cadeau multi-enseignes d'une valeur de 300 euros ainsi qu'un lot de publications de l'Insee.

Les élèves membres des équipes finalistes recevront un diplôme attestant de cette réussite.

L'enseignant qui encadre l'équipe recevra une carte cadeau multi-enseignes d'une valeur de 500 euros et un lot de publications de l'Insee.

Le jury se réserve par ailleurs le droit de décerner une mention à une ou plusieurs équipes.

7. Jury

Le jury de la phase nationale sera composé de membres de l'Insee, du ministère de l'Éducation nationale et de la Société française de statistiques.

8. Communication de la décision du jury et remise des prix

La décision du jury sera annoncée à l'équipe gagnante et aux finalistes par courriel et sera publiée sur les sites de l'Insee et de ses partenaires à la date prévue par les organisateurs. Ceux-ci établiront une date et un lieu pour la cérémonie de remise des prix avec l'équipe gagnante.

9. Prix du groupe « enseignement de la statistique » de la Société française de statistique (SFdS)

Partenaire de l'étape française de la compétition, la SFdS est représentée par plusieurs membres de son groupe « enseignement de la statistique » qui participe au jury. Ces représentants décernent également un prix dans le cadre de la compétition. Ce prix se traduit par l'attribution de publications de la SFdS.

10. Calendrier de l'étape française de la Compétition européenne de statistiques (année scolaire 2018-2019)

ouverture des inscriptions : 6 novembre 2018

clôture des inscriptions : 11 janvier 2019 (minuit)

première épreuve : du 14 janvier au 30 janvier 2019

communication des résultats de la première épreuve : le 1^{er} février 2019

seconde épreuve : du 4 février au 13 mars 2019 (minuit)

ouverture de la plateforme dédiée au dépôt des travaux réalisés par les équipes dans le cadre de la 2^e épreuve : du 22 février au 13 mars 2019 (minuit)

désignation des équipes gagnantes : 29 mars 2019

cérémonie de remise de prix : date et lieu précisés début 2019

11. Publication des travaux

Les travaux récompensés de la seconde épreuve ou ceux ayant reçu des mentions seront annoncés sur les sites internet de l'Insee et pourront l'être aussi sur ceux de ses partenaires. Y seront précisés les noms des équipes et de leur établissement et académie d'origine. Les participants acceptent ces règles et permettent la publication de leurs travaux. Tous les travaux produits par les équipes participant à la Compétition européenne de statistiques seront conservés par l'Insee.

12. Étape européenne de la Compétition européenne de statistiques

Seules trois équipes françaises, parmi la gagnante, les deux finalistes ou les mieux placées à l'issue de l'étape française, auront le droit de participer à l'étape européenne de la Compétition.

L'équipe organisatrice de l'étape française au niveau de l'Insee contactera les équipes dès que possible pour arrêter la liste des trois équipes françaises participant à l'étape européenne.

Dans cette optique, le jury préparera une liste comprenant au moins une dizaine d'équipes classées par ordre décroissant de notes obtenues lors de l'étape nationale. La première sera l'équipe gagnante, suivie par les quatre finalistes. Dans le cas où une des équipes classées en tête de liste ne pourrait ou ne voudrait pas participer à l'étape européenne, le jury contactera les équipes classées plus bas dans la liste pour leur proposer de participer.

13. Droit à modifications

L'Insee et ses partenaires se réservent le droit de modifier les termes et conditions de l'étape française de la Compétition européenne de statistiques, en particulier les dates du calendrier prévisionnel, voire d'annuler l'épreuve en cas de nécessité.

Ces modifications seront rendues publiques sur le site internet de l'Insee.

14. Acceptation des règles de l'étape française de la Compétition européenne de statistiques (année scolaire 2018-2019)

La participation à l'étape française de la Compétition européenne de statistiques suppose l'acceptation de l'ensemble de ces règles.